

Coronavirus (COVID-19) Décision du Conseil communal

A la suite des mesures strictes prises par le Conseil d'Etat le 13 mars 2020, le Conseil communal a décidé de ne plus mettre en location les salles de la Commune et d'interdire jusqu'à nouvel avis tous rassemblements, entraînements, répétitions, spectacles, réunions, cours, etc. qui y étaient prévus.



le Président
S. Lattion



la Secrétaire
A. Michellod Bonvoisin

Liddes, le 13 mars 2020